



Luzarches, le 12 juin 2026

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Mesdames et Messieurs les élus,

Je vous invite à participer au prochain Conseil Municipal qui se réunira le :

**Mercredi 24 juin 2026 à 20h00**  
**Mairie de Luzarches – Salle du Conseil Municipal**  
**1<sup>ère</sup> étage**

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Présentation des Décisions Municipales : 2026-23 à 2026-69

**DÉLIBÉRATIONS**

1. Approbation des procès-verbaux du 27/04
2. Modification des délégations données au maire
3. Décision de maintien ou de cessation des fonctions d'adjoint au maire à la suite du retrait des délégations du 7<sup>ème</sup> adjoint
4. Maintien du nombre d'adjoints 8
5. Election d'un nouvel adjoint 7<sup>ème</sup>
6. Enveloppe indemnité des élus – Modification
7. Modification des membres des commissions
8. Approbation de la convention préfecture – Modification des prestataires
9. Approbation du règlement Brocante
10. Approbation de la convention passée avec Yurplan
11. Approbation règlement des salles communales
12. Modalités d'attribution des aides au BAFA – Modification
13. Modalités d'attribution des aides au permis de conduire - Modification
14. Avenant à la convention passée avec la C3PF – CIAS
15. Mise à disposition de deux agents au CCAS
16. Fixation du taux de la taxe d'aménagement
17. Dénomination du Chemin Vert
18. Dénomination de la Guinguette
19. Décision modificative 1
20. Modification des dépenses – compte 6232
21. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « ASCVL Basket »
22. Approbation règlement du marché hebdomadaire – modification
23. Fixation des conditions d'adhésion des agents au CNAS
24. Instauration d'une prestation d'action sociale de fin d'année – attribution de bons cadeaux
25. Organisation des séjours enfance/jeunesse – indemnités des agents accompagnants – modification



- 26. Mise en place d'une nouvelle évaluation et modalités d'attribution du CIA
- 27. Création de postes
- 28. Mise en place de RTT pour les agents du service technique



PJ : notes de synthèse, pouvoir en cas d'absence